

Objet: Délibération modificative : transfert opération gymnase, vers opération cimetiére. -
2023_045

Séance du vendredi 21 juillet 2023

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation: 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

Représentés: Christelle CHAUVET
11/07/2023

Absents: Stephanie SALIES

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 176	Constructions	-1615.00	
2313 - 202	Constructions	1615.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT CERNIN, le 21/07/2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 26/07/2023
et publication ou notification du 28/07/2023

Le Maire,
A. DUJOLS



La secrétaire de séance
S. Gaillard